

## **ANNEXE 1.2**

# **LISTE DES DOCUMENTS TECHNIQUES CITÉS DANS LE DRR**

**Les documents techniques listés ci-après sont cités dans le DRR** (document principal ou annexes). Leur processus d'élaboration et de mise à jour sont distincts de ceux du DRR.

**Ils sont téléchargeables :**

- soit sur la page « Documents techniques » du site internet de SNCF Réseau, accessible via la page « DRR » (<https://www.sncf-reseau.com/fr/documents-reference-reseau>);
- soit sur le [Portail Clients et partenaires](#) (SI Doc.Explore ou espace documentation), accessible via le site internet de SNCF Réseau, espace « extranet clients pro », quand cela est précisé (contact : SupportClients.SI@reseau.sncf.fr)

Ces documents peuvent faire l'objet de mise à jour entre deux publications du DRR. Une version plus récente peut ainsi être consultable sur les sites indiqués.

Les **cartes du réseau** citées dans le DRR, elles sont consultables sur le site internet de SNCF Réseau : <https://www.sncf-reseau.com/fr/documentation/cartes-citees-dans-drr>

## **Documentation d'exploitation et règles d'exploitation particulières**

Cette documentation est établie en application des articles 14 et 15 du décret 2019-. 525. Les textes de cette catégorie ne sont pas tous cités dans le DRR (pour ceux qui le sont, voir notamment chapitre 3 du DRR) et n'apparaissent donc pas tous dans la page « Documents techniques ». Ils sont en revanche tous accessibles dans le [système d'information Doc.Explore](#).

### **• Documents d'exploitation de portée nationale**

**Modalités de mise à jour :** Un programme prévisionnel de travail est établi par SNCF Réseau chaque année en décembre notamment à partir des demandes des entreprises ferroviaires déposées avant le mois de septembre précédent. SNCF Réseau communique le programme de travail prévisionnel en début d'année suivante et informe de l'état d'avancement en cours d'année. Chaque projet de document et chaque mise à jour (sauf s'il s'agit de modifications mineures ou descriptives) fait l'objet d'une consultation des entreprises ferroviaires d'une durée d'un mois. L'envoi est effectué par courrier électronique. Le projet amendé le cas échéant fait l'objet d'une consultation à l'EPSF d'une durée de deux mois. A l'issue de cette procédure, le document (nouveau ou modifié) est approuvé et publié par SNCF Réseau.

Les **Consignes Locales d'Exploitation (CLE)** et des **Renseignements Techniques (RT)** sont consultables sur Doc.Explore. Leur mise à jour se fait après consultation par courrier électronique des parties directement avec un délai d'un mois, sauf s'agissant de modifications mineures ou descriptives.

- **Circulations dérogatoires** (RFN-CG-MR 03 H-01-n°001)
- **Liaisons radios de manœuvre** (RFN-IG-IF 06 A-14-n°002)
- **Séjour temporaire des wagons de marchandises dangereuses** (RFN-CG-TR 02 E-04-n°003)
- **Graissage des rails** (RFN-IG-IF 02 B-31-n°001)

### **• Règles d'exploitation particulières**

**Modalités de mise à jour :** Consultation par courrier électronique des parties directement avec un délai d'un mois, sauf s'agissant de modifications mineures ou descriptives.

- **Manœuvres d'embranchés sur le réseau ferré national** (RFN-IG-TR 01 A-00-n°005)
- **Matériel roulant d'embranché circulant sur le RFN. Agrément. Maintenance** (RFN-CG-MR 03 A-00-n°002)
- **Prescriptions relatives à la sécurité des circulations touristiques régulières sur des lignes figurant au document de référence du réseau** (RFN-IG-TR 01 C-05-n°004)
- **Véhicules exclusivement utilisés pour la réalisation de travaux sur le RFN : Procédure de délivrance, suspension, retrait des agréments de circulation et de travail – Contrôles** (RFN-CG-MR 03 A-00-n°003)
- **Véhicules exclusivement utilisés pour la réalisation de travaux sur le RFN : Caractéristiques techniques** (RFN-CG-MR 03 A-00-n°005).

## Autre documentation de principe ou d'utilisation du réseau

**Modalités de mise à jour :** Consultation par courrier électronique des parties directement avec un délai d'un mois, sauf s'agissant de modifications mineures ou descriptives.

- **Règles de la gestion opérationnelle des circulations** (RFN-IG-TR 04 C-01-n°001)
- **Information des conducteurs sur les modifications d'infrastructure** (RFN-NG-SE 01 D-00-n°003)
- **Management de la performance de l'exploitation** (RFN-IG-OG 01 B-00-n°001)
- **Mesures à prendre par temps de neige - Mesure à prendre en cas de formation de givre ou de verglas** (RFN-CG-TR 04 C-04-n°006)
- **Prévention des risques de déshuntage. Rôle des entreprises ferroviaires** (RFN-CG-SE 06 A-00-n°005)
- **Principes d'exploitation des lignes à voie unique à trafic restreint** (RFN-IG-SE 04 B-00-n°003)
- **Incidents et accidents - Avis - Mesures conservatoires et Enquête** (RFN-IG-TR 04 D-03-n°001)
- **Gestion et fourniture aux opérateurs ferroviaires de documents de sécurité et présentation des sites desservis** (RFN-IG-AG 07 A-05-n°001)
- **Règles d'admission des matériels roulants sur le RFN en fonction de la sollicitation de la voie** (RFN-IG-MR 00 A-00-n°001)
- **Utilisation des voies de service** (RFN-IG-TR 01 A-00-n°004)
- **Référentiel pour le ravitaillement en carburant** (RFN-IG-TR 03 B-09-n°001)

## Documentation liée à l'allocation de capacité

**Modalités de mise à jour :** Consultation par courrier électronique des entreprises ferroviaires et autres parties concernées avec un délai d'un mois.

- **Manuel du demandeur de capacité commerciale** (AR3004)
- **Capacité de dernière minute** (AR3001)
- **Guide du dialogue industriel** (AR30124)
- **Liste des gares dites « structurantes »** (RFN-CG-TR 01 B-07-n°900)
- **Référentiel d'ouverture des lignes, gares et postes pour le Service Annuel 2022**
- **Référentiel d'ouverture des lignes, gares et postes pour le Service Annuel 2023**
- **Déclaration de capacité-cadre**
- **Données nécessaires au calcul des marches, à la détermination des charges remorquables et des capacités d'accélération** (AR30113)
- **Sillons de dernière minute avec prescription de sécurité** (RFN-IG-TR 01 B-03-n°004)
- **Règles de mise en compatibilité des sillons en conception horaire** (AR02384)

- **Normes de tracé horaire**

Modalités de mise à jour : simple information par email

### Normes de tracé horaire SA 2022

- AR30179 Normes de tracé horaire en gare pour le SA 2022
- AR30180 Norme de tracé horaire sur les lignes nationales pour le SA 2022
- AR30181 Norme de tracé horaire sur les lignes régionales pour le SA 2022
- AR30182 Normes de tracé horaire de section équipées d'IPCS et/ou à plateforme à voies multiples à conditions de tracé particulières pour le SA 2022

### Normes de tracé horaire SA 2023

- Normes de tracé horaire en gare pour le SA 2023
- Norme de tracé horaire sur les lignes nationales pour le SA 2023
- Norme de tracé horaire sur les lignes régionales pour le SA 2023
- Normes de tracé horaire de section équipées d'IPCS et/ou à plateforme à voies multiples à conditions de tracé particulières pour le SA 2023

- **Documentation relative au projet Timetable Redesign (TTR)**

- TTR - consultation DRR 2020 (PDF - 1 Mo)
- TTR - Résumé exécutif (PDF - 182 Ko)
- TTR - RDV SI Clients 2018 (PDF - 2 Mo)
- TTR - Journée ferroviaire UTP - Table ronde Fret 2018 (PDF - 227 Ko)
- TTR - FAQ (PDF - 101 Ko)
- TTR – Pilot Information Document Atlantique SA2021 (PDF - 577 Ko)
- TTR - Pilot Information Document Atlantique SA2022 (PDF - 455 Ko)

- **Macro-ordonnancements**

**Modalités de consultation** : les modalités de consultation des demandeurs sont définies au point 4.5 du DRR

- Macro-ordonnancements SA2022
- Macro-ordonnancements SA 2023
- Macro-ordonnancements SA 2024

### Documentation liée au Système d'Amélioration des Performances (SAP)

**Modalités de mise à jour** : toute modification, hors modification mineure, est soumise à la validation du comité du SAP (COSAP) et fait l'objet d'une information par mail aux parties intéressées.

- **Référentiel du Système d'Amélioration des Performances** (RFN-IG-TR 04 C-01-n°014)
- **Directives de justification des retards dans Bréhat** (RFN-IG-TR 04 C-01-n°002)

## Document lié à la facturation

**Modalités de mise à jour** : consultation par courrier électronique des entreprises ferroviaires et autres parties concernées avec un délai d'un mois.

- Règles de gestion de la donnée tonnage -HDS 2022
- Règles de gestion de la donnée tonnage -HDS 2023
- Document technique sur l'affectation 2022 des numéros de sillons aux segments de marché
- Document technique sur l'affectation 2023 des numéros de sillons aux segments de marché

## Formulaires

- Formulaire de réclamations
- Formulaire de demande d'attestation de compatibilité de matériel roulant
- Formulaire de demande de visite de reconnaissance de site (*Document à remplir conformément à l'article 401 du document RFN-IG-AG 07 A-05-n°001. « Gestion et fourniture aux opérateurs ferroviaires de documents de sécurité et présentation des sites desservis »*)
- Formulaire de demande de voies de service (expression de besoin et restitution)
- Formulaire de demande d'abonnement à Doc. Explore
- Déclaration de composition réelle pour un convoi fret: structure du message STI v2.1.6
- Déclaration de composition réelle pour un convoi voyageurs: structure du message STI v2 1.6

## Accès au SI

**Modalités de mise à jour** : information, moyennant le respect de préavis minimum fixés à l'article 9 de l'annexe 3.4.1, via le portail Clients et Partenaires, et par courrier électronique aux utilisateurs des services SI.

**Pièces contractuelles, accessibles via le Portail Clients et Partenaires** :

- Catalogue des services SI
- Catalogue des formations SI

## Description du réseau ferré national (cartes)

Ces cartes ont valeur indicative et sont mises à jour de façon annuelle ou semestrielle sur le <https://www.sncf-reseau.com/fr/documentation/cartes-citees-dans-drr>

- Localisation des détecteurs de boîtes chaudes (DBC) <https://www.sncf-reseau.com/sites/default/files/2020-12/ Carte11-localisationDBC%20%28RGI%2009-2016%29.pdf>
- Lignes à grande vitesse du DRR <https://www.sncf-reseau.com/fr/carte/lignes-grande-vitesse-rfn>
- Ligne Paris-Strasbourg <https://www.sncf-reseau.com/fr/carte/lignes-paris-strasbourg>
- Ligne Paris-Rennes <https://www.sncf-reseau.com/fr/carte/lignes-paris-rennes>

- **Ligne Paris-Lyon-Marseille** <https://www.sncf-reseau.com/fr/carte/lignes-paris-lyon-marseille>
- **Ligne Paris-Lille** <https://www.sncf-reseau.com/fr/carte/lignes-paris-lille>
- **Ligne Paris-Bordeaux** <https://www.sncf-reseau.com/fr/carte/lignes-paris-bordeaux>
- **Lignes équipées de radio-sol train** <https://www.sncf-reseau.com/fr/carte/lignes-equipees-liaisons-radio-sol-train>
- **Vitesses maximales nominales** <https://www.sncf-reseau.com/fr/carte/vitesses-maximales-nominales>
- **Lignes équipées de contrôle de vitesse** <https://www.sncf-reseau.com/fr/carte/lignes-equipees-controle-vitesse>
- **Gabarit limite des obstacles hauts (voyageurs)** <https://www.sncf-reseau.com/fr/carte/gabarit-limite-obstacles-hauts-voyageurs>
- **Gabarit limite des obstacles (fret)** <https://www.sncf-reseau.com/fr/carte/gabarit-limite-obstacles-fret>
- **Modes d'espacement des trains** <https://www.sncf-reseau.com/fr/carte/modes-espacement-trains>
- **Lignes électrifiées** <https://www.sncf-reseau.com/fr/carte/lignes-electrifiees>
- **Charges admissibles pour le transport de fret** <https://www.sncf-reseau.com/fr/carte/charges-admissibles-transport-fret>
- **Lignes ouvertes aux études de transports exceptionnels** <https://www.sncf-reseau.com/fr/carte/lignes-ouvertes-aux-etudes-transports-exceptionnels>
- **Lignes autorisées aux trains longs de 850 mètres** <https://www.sncf-reseau.com/fr/carte/lignes-autorisees-aux-trains-longs-850-metres>
- **Carte du réseau ferré stratégique pour la défense** <https://www.sncf-reseau.com/fr/carte/carte-reseau-ferre-strategique-defense>